



Pv pour stationnement gênant livraison

Par **petouk**, le **18/07/2009** à **21:06**

J'ai eu un pv au motif que j'étais garer sur une place réservée a la livraison. Certes un panneau précise la zone de livraison et l'arrêté municipal. Toutefois juste en dessous de ce panneau il y a un horodateur!!! J'ai donc payé mon stationnement (30 min), apposé mon ticket sur mon tableau de bord, mais la contravention était tout de même sur mon pare brise. Peut on mettre un procès pour emplacement gênant au motif que c'est une zone de livraison, alors qu'il y a des horodateurs pour ladite zone? Et surtout un samedi après midi(pas de livraison ce jour là, non?)?

Par **razor2**, le **23/07/2009** à **17:34**

Bonjour, quelques élémentaires formules de politesse seraient souhaitables si vous espérez avoir une réponse, nous ne sommes pas des machines...

Par **petouk**, le **25/07/2009** à **09:22**

Bonjour, désolée, c'est vrai je ne me suis même pas rendu compte que la forme de mon message n'était pas des plus aimable. J'ai laissé ce message à chaud, juste après avoir eu ce procès et j'étais légèrement énervée. Ainsi, accepter mes excuses pour ce manque de politesse. Cependant j'espere que vous pourrez m'aider en me donnant une réponse ou un conseil. En vous remerciant d'avance.

Par **razor2**, le **25/07/2009** à **10:16**

Bonjour,

L'horodateur vous permet de vous acquitter du droit de stationner sur les places de stationnement "**autorisées**", pas sur les emplacements livraisons ou les places handicapées de la rue par exemple...

Donc là dessus, rien à redire...

Quant aux livraisons le samedi, cette place n'est pas réservée qu'aux professionnels, mais aussi aux particuliers qui auraient des choses à décharger dans le coin..

Donc cette place peut très bien être utilisée le samedi et même le dimanche..

Vous ne pourrez pas contester sur les éléments que vous nous présentez ici...